

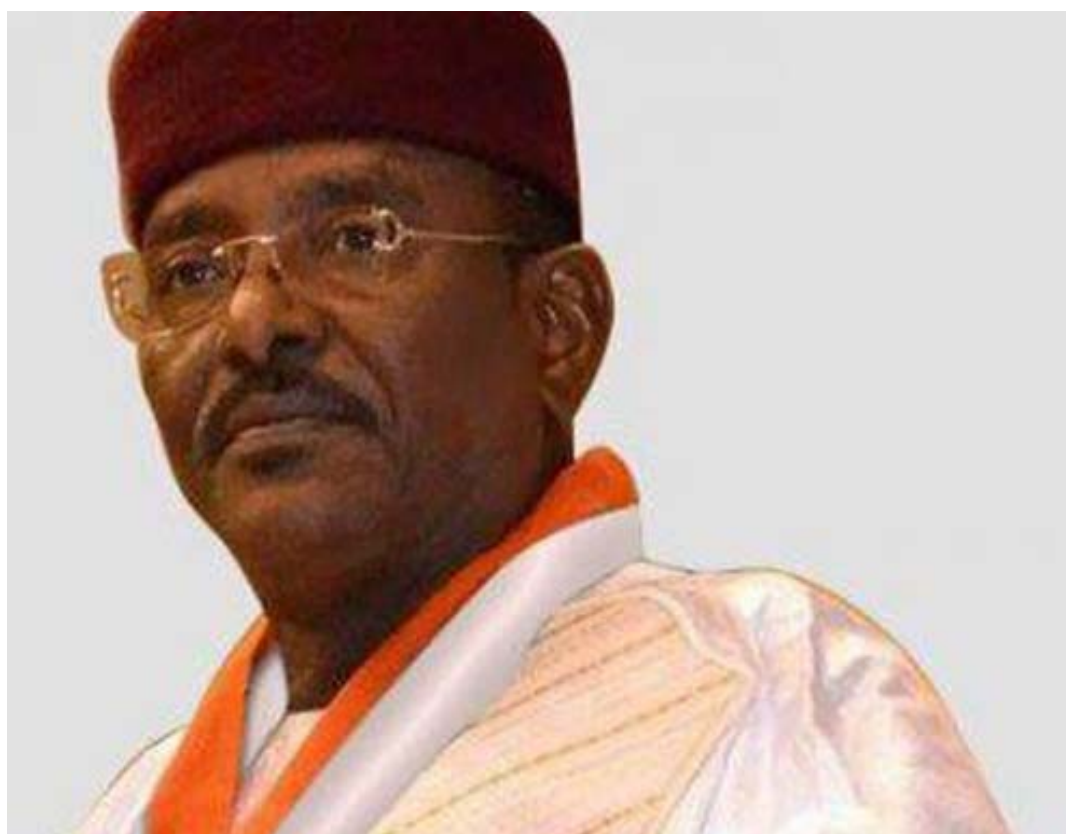
# LE COURRIER

Hebdomadaire d'Informations générales et de réflexion - N° 596 du JEUDI 30 JANVIER 2020 - Prix : 300 Francs CFA

*Crise au sein du MPR Jamhuriya*

## **Albadé Abouba, victime d'un complot pour avoir rendu visite à Hama Amadou**

*Selon des sources généralement bien renseignées, la crise qui secoue le Mpr Jamhuriya a une explication. Ses origines remontent, selon une de ces sources, à des actes de souveraineté répétés par Albadé. Déjà, lorsqu'il a annoncé que le Mpr présentera des candidats à toutes les élections générales à venir, Albadé Abouba a attiré, paraît-il, la foudre des faucons du Pnds sur lui. Selon des informations qui ont fait le tour de Niamey, dans les salons feutrés, il aurait été démarché afin qu'il ne fasse pas cette annonce dans l'allocution qu'il a faite lors du 4<sup>e</sup> anniversaire de son parti. Mais Albadé est resté de marbre, décidé à s'émanciper de la tutelle du Pnds. De l'avis d'un responsable secondaire du Pnds, la coulure n'est pas encore passée du côté de son parti qu'Albadé remet ça. Selon cette source, c'est par pure provocation que le président du Mpr s'est rendu à Filingué, à la tête d'une forte délégation, pour ren-*



*dre visite à Hama Amadou, le président du Moden Fa Lumana Africa et chef de file de l'opposition nigérienne. Une visite qui serait vue dans les milieux du parti de Mohamed Bazoum comme une volonté délibérée de faire un bébé dans le dos du Pnds dans la perspective des élections de 2021. Par cet acte, Albadé aurait signé sa préférence entre l'opposition et le pouvoir, entre Hama Amadou et le candidat du Pnds.*

*Commissariat à l'organisation du hadj et de la oumra*

## **Djibrilla Boukari, un casse-tête pour le Premier ministre, Brigi Rafini**

*Impunité au Niger*

## **Les auteurs de malversations financières sont les plus heureux sous la 7<sup>e</sup> République**

Commissariat à l'organisation du hadj et de la oumra

# Djibrilla Boukari, un casse-tête pour le Premier ministre, Brigi Rafini

Il est un truisme de dire que le Commissaire à l'organisation du hadj et de la oumra (Coho) a toujours été en rébellion contre l'autorité du Premier ministre qui exerce pourtant la tutelle de l'institution qu'il dirige depuis le départ de Bello Garba. Déjà, en fin d'année 2019, le Cabinet de Brigi Rafini a dû lui remonter les bretelles. Le 25 novembre 2019, le directeur de Cabinet adjoint, Aghalki Abdoukader, celui-là même que Boukari a failli agresser à la résidence du Premier ministre, en présence de celui-ci, lui a adressé une lettre. Sur instruction, a-t-il précisé,

de son supérieur hiérarchique. Dans cette lettre qui cite en référence une lettre « SN du 11 novembre 2019 », le directeur de Cabinet du Premier ministre a saisi le commissaire à l'organisation du Hadj et de la Oumra d'un recours en annulation de la décision n°015/CAB/PM/COHO du 6 novembre 2019 rétrogradant un agent au poste de chef de Division Etudes et programmation du Coho. En réaction au recours en annulation introduit par l'agent rétrogradé, Brigi Rafini, par l'intermédiaire de son directeur de Cabinet adjoint, a



instruit Djibrilla Boukari de surseoir à l'exécution de sa décision. À ce jour, près de trois mois depuis cette lettre, le Commissaire au Coho

continue de faire la résistance et sa victime constate, avec amertume, qu'il n'est pas près de sortir de l'auberge. **Laboukoye**

## URANIUMGATE

### Lettre ouverte au chef de l'État Issoufou Mahamadou Monsieur le Président, où sont nos 200 milliards F CFA ?

**MONSIEUR** le Président, pour une fois, '**LE COURRIER**', a préféré vous interpellé, en votre qualité de magistrat suprême et garant du bon fonctionnement des institutions de la République. Nous en appelons à toutes vos prérogatives constitutionnelles afin d'aider à éclairer la lanterne des 19 millions de Nigériens que nous sommes, relativement à l'affaire dite Uraniumgate.

Monsieur le Président, notre interrogation se résume en cette question : où sont nos **200 milliards FCFA** ? Remarquez que la "disparition" d'une telle somme suscite



forcément un grand émoi au sein de l'opinion nationale. Pour dire vrai, les Nigériens sont littéralement atterrés par ce tour de passe-passe exécuté par l'un de vos plus fidèles lieutenants, en la personne de **HASSOUMI MASSOUDOU**. En effet, votre ancien directeur de Cabinet est le maillon principal de cette opération financière des plus mafieuses. D'ailleurs, il n'a point nié le bienfondé des accusations portées par '**LE COURRIER**'. Bien au contraire, **HASSOUMI MASSOUDOU** a grandement corroboré nos affirmations. L'ensemble des Nigériens sont avides de connaître la vérité sur ce scandale politico-financier. Nous le savons, dans votre entourage, '**LE COURRIER**' est très mal vu et nous le comprenons aisément

du moment où il dérange en divulguant régulièrement des affaires qui gênent au plus haut point votre régime. Si mettre en lumière des scandales imputables à votre gestion cahoteuse constitue notre seul péché, que l'on nous reconnaisse au moins le mérite d'assumer cette mission de service public qui incombe à la presse. Monsieur le Président, nous réitérons une fois de plus notre question : où sont donc nos 200 milliards FCFA? De par vos fonctions de chef suprême de l'administration publique, vous ne pouvez pas ignorer la destination prise par cet argent soutiré aux contribuables nigériens. Absolument pas. Vous taire

fait de vous le complice d'une des plus grosses forfaitures jamais commises au Niger. Ne pas accéder aux attentes du peuple quant à la manifestation de la vérité fait de vous le parrain d'une ignominieuse association de malfaiteurs. Monsieur le Président, plus que jamais vous êtes dans l'obligation absolue de laisser la justice suivre son cours, sans ingérence d'aucune sorte et mieux, de la soutenir ouvertement dans cette affaire des 200 milliards de l'Etat nigérien. Monsieur le Président, nous ne saurions terminer cette lettre sans reposer notre question : où sont passés nos 200 milliards FCFA? Sans nul doute, vous avez la réponse à cette question. Alors, le peuple entier vous le demande avec insistance.

**Alpha**

Crise au sein du MPR Jamhuriya

# Albadé Abouba, victime d'un complot pour avoir rendu visite à Hama Amadou

La crise au sein du Mpr Jamhuriya a atteint désormais son paroxysme. Après la déclaration tonitruante d'Alma Omarou et consorts qui, depuis, Zinder, disent retirer leur confiance au président du parti, Albadé Abouba, la déflagration semble s'étendre à d'autres compartiments et ressorts du parti. Comme une orchestration répétée de longue date, dès le lendemain de cette déclaration qui voit le Mpr Jamhuriya amputé de sa section de Zinder, Amadou Salifou et ses ouailles de Niamey, désormais organisés dans le cadre d'un tout nouveau parti politique, le RCPR As-Salam, voient leur récépissé d'exercice signé par le ministre de l'Intérieur, le 27 janvier 2020. Et comme si cela ne suffisait pas, Issaka Siradji, secrétaire à la communication du bureau politique national, annonce sur les réseaux sociaux sa décision, à compter du lundi 27 janvier 2020, de migrer volontairement vers le Pnds Tarayya qui, dit-il, a un candidat et un programme remplissant les conditions de son choix. Il explique cette décision par son refus absolu de prendre position dans « la crise ouverte qui oppose le président du parti et le président de la section de Zinder ». Ce ralliement, Issaka Siradji dit l'avoir fait de concert et en même temps que les membres du bureau de la coordination de Tanout qu'il préside. Un coup dur pour Albadé Abouba et le Mpr qui perdent ainsi un fervent militant.

Selon des sources généralement bien renseignées, la crise qui secoue le Mpr Jamhuriya a une explication. Ses origines remontent, selon une de ces

sources, à des actes de souveraineté répétés par Albadé. Déjà, lorsqu'il a annoncé que le Mpr présentera des candidats à toutes les élections générales à venir, Albadé Abouba a attiré, paraît-il, la foudre des faucons du Pnds sur lui. Selon des informations qui ont fait le tour de Niamey, dans les salons feutrés, il aurait été démarché afin qu'il ne fasse pas cette annonce dans l'allocution qu'il a faite lors du 4<sup>e</sup> anniversaire de son parti. Mais Albadé est resté de marbre, décidé à s'émanciper de la tutelle du Pnds. De l'avis d'un responsable secondaire du Pnds, la coulure n'est pas encore passée du côté de son parti qu'Albadé remet ça. Selon cette source, c'est par pure provocation que le président du Mpr s'est rendu à Filingué, à la tête d'une forte délégation, pour rendre visite à Hama Amadou, le président du Moden Fa Lumana Africa et chef de file de l'opposition nigérienne. Une visite qui serait vue dans les milieux du parti de Mohamed Bazoum comme une volonté délibérée de faire un bébé dans le dos du Pnds dans la perspective des élections de 2021. Par cet acte, Albadé aurait signé sa préférence entre l'opposition et le pouvoir, entre Hama Amadou et le candidat du Pnds.

Il n'y a jamais deux sans trois. Et la goutte d'eau qui a fait déborder le vase va venir à l'occasion du 4<sup>e</sup> anniversaire du Mpr Kishin Kassa d'Ibrahim Yacoubou, un autre « pestiféré » aux yeux des faucons du Pnds. Une messe politique à laquelle Albadé Abouba, toujours droit dans ses bottes par rapport à sa nouvelle ligne de conduite, a pris part. Pour les milieux du Pnds, c'est la preuve



de la mutation d'Albadé Abouba et de son parti politique vers d'autres rives. Et selon les sources du Courrier, les misères d'Albadé Abouba sont parties de là. « Nous allons lui régler le compte », entend-on dans certains cercles du Pnds. Pour le moment, ce pari est en train d'être tenu, le Mpr Jamhuriya étant presque obligé de boire le calice jusqu'à la lie. Une épreuve difficile à laquelle le Mpr Jamhuriya risque de ne pas survivre. Selon des informations recueillies dans les milieux de certains transfuges, l'objectif est de dépouiller totalement Albadé Abouba avant les toute premières échéances électorales. Les élections locales qui ouvrent le bal des élections générales prochaines, sont prévues, en principe, le 29 novembre 2020. C'est dire que le torchon brûle au sein du Mpr Jamhuriya. Et si Albadé Abouba et ses camarades du parti savent d'où viennent les flèches, ils sont toutefois pris au piège. S'il décide de claquer la porte à la Mrn [collectif des partis politiques composant la majorité au pouvoir] il risque fort d'être désa-

voué par les cadres du parti. En avril 2019, informé sur ce qui se passe à propos du Mpr Jamhuriya, Le courrier avait déjà tiré la sonnette d'alarme sur les misères que pourraient connaître ce parti et son leader. Dans cet article, Le Courrier a évoqué l'arrestation et l'emprisonnement du beau père du président du Mpr Jamhuriya pour des faits supposés relatifs au terrorisme, ce qui suppose, au regard des mœurs du régime, qu'il se trouve désormais dans le viseur d'un pouvoir dont il représente un des piliers. Selon des sources dignes de foi, des mercenaires politiques auraient été recrutés par des tenants du régime en place dans le but d'arracher le Mpr Jamhuriya des mains de son président, Albadé Abouba. Le but, confie-t-on, est de mettre le parti dans une situation de conflit judiciaire. Cela afin, soit, de faire disqualifier son leader de la présidentielle de 2021, soit de l'obliger à soutenir le candidat du Pnds. Depuis cette date, les choses semblent évoluer vers une confirmation de ce qui se profilait à l'horizon.

Laboukoye



## 40 ans du Fonds de Solidarité Africain (FSA)

# «Le Fonds de Solidarité Africain, 40 ans au service de l'émergence africaine : défis et perspectives pour une nouvelle dynamique»

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA), a célébré la semaine passée le 40<sup>ème</sup> anniversaire de sa création. Plusieurs activités ont été organisées pour marquer cet anniversaire. Parmi ces activités, on peut noter, entres autres, la conférence de presse co-animée par le Directeur général du FSA et le Directeur général de l'Agence de l'UA-Niger 2019. Une conférence pour informer le public des activités commémoratives de cet anniversaire. Le FSA a également organisé une journée portes ouvertes à son siège ainsi qu'un grand symposium, le samedi 25 janvier 2020, qui a été placé sous la présidence du premier ministre, chef du gouvernement. Le FSA a, en outre, signé des conventions de partenariat, notamment, avec la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et le FGSP du Mali. **Conférence de presse FSA-Agence UA**

Les Directeurs généraux du Fonds de Solidarité Africain (FSA), M. Ahamadou Abdoulaye Diallo, et de l'Agence UA Niger 2019, le ministre conseiller spécial du président de la République, nouvellement nommé à la tête de l'Agence nationale pour l'économie des conférences (ANEC), M. Mohamed Saïdil Moctar, ont co-animé, le mercredi 22 janvier 2020, au siège du FSA, une conférence de presse en prélude à la tenue, le 25 janvier prochain à Niamey, du 40<sup>e</sup> anniversaire du FSA. Cette rencontre avec la presse nationale et internationale avait pour objectif d'informer le grand public des activités commémoratives des 40 ans d'intervention du FSA, mais également pour l'édifier sur sa mission, ses réalisations, ainsi que ses perspectives pour les 40 années à venir.

Après avoir exprimé ses remerciements et sa gratitude aux autorités du Niger pour toutes les facilités accordées au FSA, le Directeur général du FSA a, dans son mot, indiqué que la rencontre avec la presse amorce les festivités commémoratives du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'institution qu'il dirige. M. Ahamadou Abdoulaye Diallo a retracé aux journalistes l'histoire du FSA et dont la mission a évolué de la bonification à l'allongement de la durée de prêt, en passant par la garantie. Cette dernière, sous diverses formes, est devenue le métier phare du FSA qui « se porte

aujourd'hui très bien », a-t-il fait savoir. « Le FSA est noté AA+ avec une trésorerie appréciable et des perspectives stables en mars 2019, alors que le processus de sa certification ISO est en bon cours ». Quant au Directeur général de l'Agence UA Niger 2019, il a informé les journalistes du rôle de son agence dans l'organisation de ce quarantenaire du FSA, celui, notamment, de lui faire bénéficier de son expertise en matière d'organisation d'événements internationaux. Il a surtout voulu appeler à une large couverture de l'événement, ce qui permettra une meilleure connaissance du FSA, ses missions et ses multiples interventions.

Après ces deux interventions, il y a eu une présentation Powerpoint du directeur des opérations du FSA, M. Aly Guindo. À travers son exposé, le directeur des opérations a édifié les hommes des médias sur les activités du fonds de solidarité africain. Selon lui, au Niger, le FSA accompagne plusieurs projets dont la Nouvelle Cimenterie de Malbaza, l'Hôtel BRAVIA, des cabinets, des cliniques, des groupes scolaires et universitaires, etc.

### Portes ouvertes au siège pour faire découvrir l'institution

Dans le cadre, toujours, des activités commémoratives de son quarantenaire, le FSA a organisé, le jeudi 23 janvier 2020, dans les locaux de son siège à Niamey, une Journée Portes ouvertes sur le thème « Le rôle du FSA sur le financement des entreprises nigériennes ». Objectifs : faire découvrir l'institution et ses différents mécanismes d'intervention au public et aussi permettre à ses partenaires de promouvoir leurs activités. Cette journée a débuté avec une cérémonie solennelle qui a enregistré la participation du directeur de Cabinet du ministre des Finances qui représentait le ministre, des membres du gouvernement et des responsables d'institutions publiques de l'Etat et d'entreprises du secteur privé, des administrateurs du Fonds de Solidarité Africain, ainsi que des directeurs généraux des banques et des établissements financiers des pays membres, les anciens directeurs généraux du Fonds et un public venu massivement découvrir le Fonds.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Directeur gé-



ral du FSA, M. Ahmadou Abdoulaye Diallo, a tenu à rendre un vibrant hommage à ses illustres prédécesseurs, notamment Jean Marie Vianney Nyirimihi (Directeur général de 2000 à 2010) et Pierre Yaovi Sedjro (Directeur général de 2010 à 2015), qui sont présents à Niamey pour ce 40<sup>e</sup> anniversaire du FSA. « Votre sens du travail bien fait, votre abnégation et votre vision de la cohésion des équipes ont jeté les bases des performances que nous saluons aujourd'hui. Je vous demande d'en être heureux et fiers. La graine que vous avez mise en terre et arrosée, a poussé et est devenue un grand arbre et commence à donner des fruits savoureux », a déclaré le DG du FSA, qui a aussi salué la mémoire des autres anciens directeurs généraux du FSA, qui ont aussi porté la même ambition.

En prenant la parole à son tour, au nom du ministre des Finances, M. Neino Chaibou, directeur de Cabinet, a remercié les administrateurs ainsi que le personnel du FSA qui ont œuvré au cours de ces quatre dernières décennies, « pour faire du FSA, une institution de référence, un instrument crédible au service du développement économique des Etats membres ». Le directeur de Cabinet du ministre des Finances n'a pas manqué de mettre en exergue, « l'intérêt manifesté par plusieurs autres Etats pour adhérer au FSA, ce qui dénote de l'ampleur qu'il a prise pour sa contribution au financement des économies de nos Etats ». Selon M. Neino Chaibou « le FSA est de nos jours, un Fonds de Garantie dont nous pouvons tous être fiers ».

Cette Journée portes ouvertes s'est poursuivie avec la présentation des différents mécanismes d'interven-

tion et particulièrement de financement par le Directeur des opérations du Fonds. Une exposition photos suivi, ainsi qu'une visite des stands animés par les principaux partenaires du FSA qui ont massivement répondu présents, de même que le public qui a fait le déplacement.

### Signatures de conventions pour la promotion des investissements publics et privés des Etats membres

Pour marquer toujours ce 40<sup>e</sup> anniversaire de l'institution, le directeur général du FSA a procédé le vendredi dernier à la signature de deux accords de partenariat. La première a été signée avec le vice-président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), Ondelle Marcel et l'autre qui est une convention de garantie avec le Directeur du Fonds de Garantie du secteur privé du Mali, Moustapha Adrien Sarr. À travers ces deux signatures, il s'agit de renforcer la coopération pour accroître le financement des investissements publics et privés des Etats membres. La première convention, signée avec la BDEAC est relative à une convention de garantie de portefeuille entre le FSA et le FGSP du Mali. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie du FSA initiée en 2018. Cette stratégie vise à accompagner les fonds de garantie nationaux des Etats membres, afin qu'ils soient d'une part renforcés dans leurs capacités opérationnelles et techniques et d'autre part, pour qu'ils soient des relais efficaces de l'action du FSA vers ses Etats membres. À travers ces signatures de documents, le FSA ouvre une ligne de garantie de deux (2) milliards de FCFA au Fonds de Garantie du secteur privé du Mali. Un montant qui

lui permettra d'endosser des crédits aux petites et moyennes entreprises (PME) du pays jusqu'à la hauteur du montant sous-indiqué.

### Symposium de haut niveau sur le thème les défis et les perspectives du FSA pour une nouvelle dynamique en faveur de l'émergence africaine.

La cerise sur le gâteau de ce 40<sup>e</sup> anniversaire est le symposium organisé sur le thème principal de l'événement qui est : «Le Fonds de Solidarité Africain, 40 ans au service de l'émergence africaine : défis et perspectives pour une nouvelle dynamique». Il a été animé par les représentants des pays membres, qui ont abordé trois (3) thématiques principales que sont : «Le financement des infrastructures économiques de base : la place du FSA» ; «La contribution du FSA aux échanges commerciaux sur le continent africain» ; et enfin «Le FSA, le développement des marchés financiers et l'inclusion financière des populations». C'est le Premier ministre, Brigi Rafini, qui a présidé la cérémonie d'ouverture. C'était le samedi 25 janvier 2020, dans une salle du palais des congrès de Niamey pleine à craquer. Cette activité a enregistré la présence du Vice-président de l'Assemblée nationale de la Guinée-Bissau, des présidents et des représentants des institutions du Niger, du Haut Représentant de l'Union africaine, des membres du Gouvernement et ceux du corps diplomatique, des présidents des Banques régionales et sous régionales ainsi que de plusieurs partenaires du FSA.

Plusieurs interventions ont sanctionné cette cérémonie d'ouverture dont celle de bienvenue du directeur général du FSA, celles du Haut Représentant de l'Union africaine, Pierre Buyoya et du Vice-président de la Banque islamique de développement (BID). Les deux ont tous salué la tenue de cette conférence et ont félicité le FSA pour ses réalisations. Quand au ministre des Finances du Tchad, Président du conseil des ministres du FSA, Alkhoudar Ali Fadel, il s'est réjoui du choix des trois sous-thèmes du symposium.

Procédant au lancement, le Premier ministre, Brigi Rafini, a salué les résultats obtenus par le Fonds de Solidarité Africain qui se porte très bien, aujourd'hui, « Je note avec satisfaction que le FSA, malgré certaines contingences liées notamment au retrait de la France en 2000, a su garder le cap en se dé-

ployant sur le marché de la garantie des emprunts obligataires et des crédits bancaires mais aussi des financements des dettes bancaires des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries », a indiqué le Premier ministre. Brigi Rafini s'est réjoui également de la dynamique du FSA, car selon lui ; notre continent a besoin d'investissements massifs. En effet, selon les projections du Fonds monétaire international, sur les cinq prochaines années, le volume des investissements pourrait atteindre 50 milliards de dollars US et dans la zone d'intervention du FSA », a-t-il estimé. « Selon la CEA, a poursuivi le Premier ministre, notre continent devra mobiliser 680 milliards de dollars US pour atteindre les Objectifs de Développement Durable en une décennie ». Brigi Rafini a noté que la conjonction de la croissance soutenue et des besoins d'investissements accrus en Afrique « générera une demande importante de crédits et de garanties, notamment, dans les zones d'interventions du FSA ».

Créé le 21 décembre 1976 et devenu opérationnel en septembre 1979, le Fonds de Solidarité Africain (FSA) qui a son siège à Niamey au Niger, a pour principale mission de participer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans ses Etats membres en facilitant le financement des projets d'investissement. Il entend ainsi jouer le rôle de catalyseur des systèmes financiers des pays membres en vue de permettre aux entreprises privées, aux PME/PMI et aux institutions de micro-finance d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne leur permettant de financer des projets d'investissement productifs qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

Le FSA compte actuellement 14 Etats membres dont huit pays membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), trois pays de la CEMAC (Gabon, RCA, Tchad), ainsi que trois pays du COMESA (Burundi, Ile Maurice et Rwanda). L'actionariat du FSA regroupe ainsi les trois principaux ensembles économiques africains, à savoir : la CEDEAO, la CEMAC et le COMESA. Ceci traduit le caractère panafricain du Fonds et fait de lui un trait d'union entre tous les grands ensembles d'intégration régionale de l'Afrique subsaharienne.

M.D

### Atelier de formation

## Les acteurs locaux en formation sur le budget programme et la planification axée sur les droits des enfants et des jeunes



Un atelier de renforcement des capacités des acteurs locaux sur la bonne gouvernance et la transparence budgétaire a ouvert ses travaux, ce mercredi 29 janvier 2020, à la maison de la presse. Organisé par le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB), en collaboration avec l'ONG Ecole et Parrainage pour le Développement EPAD-Niger, sur financement de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, cet atelier a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs locaux sur le budget programme et la planification axée sur les droits des enfants et des jeunes.

Le thème retenu pour cette formation est : « Faciliter la compréhension des principes et règles novateurs qui fondent le budget programme et la planification axée sur les droits des enfants et des jeunes aux acteurs locaux ; c'est promouvoir la citoyenneté active ». Ainsi, deux jours durant, les participants seront outillés sur les grands principes, les règles du budget programme et le compte unique du trésor. Mais aussi sur la promotion de la bonne gouvernance.

Parlant de la prise en compte des droits des enfants, une des thématiques de cet atelier et des missions de l'ONG EPAD, qui sont centrées sur les questions d'enfants et des jeunes, le coordonnateur de l'ONG EPAD-Niger a rappelé que cette frange importante de la population est aujourd'hui, malheureusement, le parent pauvre en terme d'allocation budgétaire. Or, la bienveillance d'un Etat a comme paramètre son engagement à consacrer des allocations conséquentes aux secteurs sociaux de base. Pour rappel, selon le coordonnateur de EPAD-Niger, dans le budget de 2020, les contribuables nigériens vont contribuer à hauteur de 51,82% du budget total, mais seulement moins de 14% de ce budget est alloué aux quatre secteurs sociaux de l'éducation, à savoir l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et professionnel.

Quand au représentant de l'ambassade des Etats-Unis au Niger qui finance ce projet qu'exécutent l'ONG EPAD et le ROTAB, Jason

Wemhoener-Cuite a indiqué que « bien que l'ambassade des Etats-Unis soit fière de soutenir ce projet sur la promotion du dialogue et de la transparence, il s'agit avant tout d'un projet conçu par des Nigériens pour les Nigériens ». Pour Jason, plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce projet, notamment avec l'assemblée nationale, le ministère des Finances, le Conseil supérieur de la communication, l'ITIE, la société civile ou encore les universités et autre, toutes axées sur la transparence et l'engagement constructif.

Dans son mot d'ouverture, le Secrétaire général de l'arrondissement communal Niamey 2, Ibrahim Abdourhamane, s'est dit réjoui d'accueillir cette formation dans la commune 2 de la région de Niamey à l'instar des autres régions du pays. « Une initiative qui s'inscrit dans le cadre des grandes réformes en matière des finances publiques, conformément aux nouvelles directives de l'UEMOA », a indiqué Ibrahim Abdourhamane. Le secrétaire général de la commune, qui a remercié le département d'Etat américain pour son appui financier à cette activité, a exhorté les participants à être assidus afin que l'objectif préalablement assigné soit atteint.

Cet atelier destiné aux acteurs s'inscrit dans le cadre d'une série de formation qu'organise depuis quelque temps, le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB), en collaboration avec ses partenaires. Destinée aux élus locaux, députés, acteurs de la société civile et hommes des médias, cette série de formations a pour objectif de les imprégner sur la transparence, l'analyse budgétaire, la bonne gouvernance ou encore le budget programme pour une promotion de la citoyenneté active.

Le ROTAB-Niger, Publiez Ce Que Vous Payez, lutte pour un Niger où tous les citoyens, ceux de demain comme ceux d'aujourd'hui, puissent bénéficier de leurs ressources naturelles et d'être des citoyens actifs.

M.D





Ralph 2.0 sur **Disney** CINEMA

*L'incroyable Fête*



**POUR TOUT REABONNEMENT**  
**— 15 JOURS —**  
**OFFERTS\***  
**A TOUT CANAL+**

**LES BOUQUETS**

**CANAL+**

📞 94 24 11 11 (COÛT D'UN APPEL LOCAL)  
 📺 CANALPLUSNIGER227

\*Offre valable de 2/1/2019 au 31/12/2019 pour tout réabonnement. Mérité par de la formule TOUT CANAL+ offert pendant 15 jours. Voir conditions de l'offre auprès de votre distributeur opérateur.



Le paysage politique s'agrandit

## Amadou Salifou crée son propre cadre politique

Après le conflit de leadership qui a secoué la coordination régionale de Niamey du parti Jamahuriya et le manque de considération de certains jeunes vis-à-vis des sages du parti, Amadou Salifou et d'autres ténors politiques ont décidé d'aller ensemble pour créer leur propre formation politique.

Doté d'une expérience politique solide et d'une sagesse sans faille, le vieux de Goudel a cédé à l'appel incessant de ses camarades pour créer le RCPR –AS SALAM. Une nouvelle formation politique qui, selon des sources crédibles, est en train de faire le plein à Niamey et dans d'autres régions du pays. À nos sources d'ajouter que depuis l'annonce de sa création, le parti ne fait qu'enregistrer des adhésions. Ils sont nombreux qui se ruent vers le RCPR pour qu'il soit



au firmament des grands partis. Selon un membre de la direction provisoire, le parti ne sera assujéti à personne, car il a pour objectif d'aller à la conquête du pouvoir en 2021. Ce qui signifie que le RCPR sera également sur la ligne de départ en 2021. Et d'ors et déjà, tous les moyens financiers et humains sont en train d'être mobilisés pour faire assoir et triompher le parti dans la cour des grands. Pour dire qu'aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années.

A.S

## Nécrologie



Nous avons appris avec tristesse et consternation le décès de Harouna Soumana Maiga dit Ganda, le mardi 28 janvier 2020. Secrétaire général du SAPES, médiateur de la fédération des syndicats des enseignants du secondaire dont il était membre fondateur et ancien coordonateur, Professeur d'Histoire et Géographie au CEG ZAM, de son vivant, Ganda était également un grand syndicaliste de la CNCE et Cause-Niger. À cette douloureuse circonstance, la rédaction du journal Le Courrier présente ses condoléances les plus émues à sa famille, à ses parents, amis et camarades de Cause Niger, Synaceb et SAPES.

Que Dieu le Tout Puissant l'accueille dans son Paradis Eternel ! Repose en Paix Maiga.

## Impunité au Niger

### Les auteurs de malversations financières sont les plus heureux sous la 7<sup>e</sup> République

S'il y a une chose que les Nigériens dénoncent avec véhémence, pour le moment sans résultat, c'est bien l'impunité qu'ils disent avoir détruit les fondements de la responsabilité dans la gestion des biens et deniers publics. Le constat est amer. L'Etat croupit sous les difficultés financières, les secteurs sociaux se meurent du fait de la diète financière imposée, l'école en particulier est en pleine crise, sur fond de grève des universités publiques, mais rien n'est fait pour empêcher les détournements massifs des deniers et biens publics. Les auteurs, parfaitement connus, ont même, dans certains cas, pignon sur rue. Comme tant d'autres, le cas de l'ancien directeur général de la Centrale d'achat d'intrants et de matériels agricoles (Caima) est évoqué dans les discussions comme étant le symbole d'un système de gouvernance qui encourage les détournements. Accusé d'avoir fait main basse sur près de huit milliards de francs CFA, Maïzama Gaya a brièvement séjourné à la maison d'arrêt de Say avant d'être élargi de prison. Sans être jugé et reconnu innocent des accusations portées contre lui. A sa sortie de prison, il reçoit une belle prime à l'acte posé. En conseil des ministres, il est nommé consul du Niger à Kano où il réside à ce jour. Son cas n'est pas isolé. Le cas Issaka Assoumane est un autre cas typique. Lui est épinglé dans une affaire de malversation financière et matérielle, sur fond de népotisme. C'est la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (Halcia) qui l'a cité comme responsable principal de la dissipation de matériels

divers à la Société de raffinerie de Zinder (Soraz) estimés à plus de six milliards. La Halcia, qui a reçu suffisamment de preuves contre lui, a dû d'ailleurs ordonné la mise sous séquestre de ses comptes. Contre toute attente, le président de la République, Issoufou Mahamadou, le nomme ministre conseiller auprès de lui. Et des instructions ont été données pour que le blocus de ses comptes soit levé.

À la veille des élections de 2016, ce sont 15 000 tonnes de riz d'une aide alimentaire pakistanaise destinée aux populations éprouvées par l'insécurité, à l'est du pays, région de Diffa, qui ont été détournées et vendues à vil prix au port de Cotonou. Sur ce dossier également, la justice n'a pas fonctionné. Aujourd'hui, il est de plus en plus question de nombreux forfaits financiers commis au ministère de la Défense. Des milliards destinés à l'achat d'armement mais qui ont pris d'autres destinations. Des entreprises fictives ont été créées à cet effet et au nom de la sécurité, priorité n°1, les sorties d'argent exprimées par le ministère de la Défense ou au nom de la sécurité nationale, sont jugées prioritaires. C'est ainsi que, à l'image de ce contrat de maintenance d'aéronefs passé à une entreprise fictive pour un coût de 1,9 milliards de francs CFA, des soupçons de détournement pèsent sur de très nombreux conventions d'armements. L'état d'équipement et d'armement des Forces de défense et de sécurité est sujet à caution. Les auteurs de ces indécrites sont là et jouissent des fruits de leurs forfaits.

Laboukoye

# (Re) donner à la Justice ses lettres de noblesse !

La Justice « institution sacrée et sacrée », fait depuis des siècles l'objet d'une abondante littérature sociologique, philosophique, juridique et...littéraire. Cette littérature nous l'a fait découvrir, aimer ou détester... La Justice, en tant qu'arbitre, intéresse chacun, même si tout le monde ne se sent pas intéressé par elle, du moins pas au même degré, que les juristes qui en sont les spécialistes. On ne cherche à comprendre la Justice que lorsqu'on a affaire à elle, obligé. Autrement, c'est toujours des phrases, du genre : « Ça n'arrive qu'aux autres... Dieu nous préserve de la Justice ! (Ameen !) ». Et pourtant, ça nous arrive ! Car, Dieu lui-même le décide souvent, pour des raisons connues de Lui et conformes à sa Volonté. Combien sont-ils ces citoyens, ou pour dire bien, **ces justiciables, qui, dans un tropisme déconcertant, sans l'avoir connue, sans l'avoir consultée encore moins fréquentée disent de la Justice qu'elle est « corrompue », « soumise », « inefficace » ou « incompétente ».**

Mais, disons que, si beaucoup de justiciables ont une mauvaise opinion et peu de confiance dans la Justice, c'est qu'il existe des raisons à cela. Sans doute que leur « méconnaissance » de son fonctionnement leur inspire beaucoup de peur, voire de méfiance d'autant plus que cette machine est à même de nous priver de la liberté : on a que le droit d'en avoir peur. (Une fréquentation de la bibliographie de Amadou Ousmane suffirait à en convaincre !...). Cependant, la peur ne doit pas inviter aux caricatures, aux accusations sans preuves. Il est vrai, certains justiciables, comme rappelé plus haut, n'ont concernant la Justice que le mot « corrompue ». Voici souvent pourquoi.

## La motivation des décisions

Dans notre pays, malgré l'obligation faite aux Juges de motiver leurs décisions, peu s'y conforment en réalité. Nombre de Juges, ces **êtres dignes de tout le respect du monde**, se contentent de lire des délibérés, **remettant à jamais la rédaction motivée, pertinente et convaincante de leurs décisions.** Cette situation malheureuse et contraire au Droit crée indubitablement chez le justiciable un sentiment de frustration et même de colère. **Le juge a donné du marteau. Le justiciable a perdu mais n'a rien compris : « Circulez ! Y a rien à voir ! ».**

Le métier de juger ne consiste pas que dans l'activité de recevoir, d'écouter et de trancher entre des protagonistes. Il est aussi et surtout dans le devoir d'éclairer, d'expliquer la solution pour qu'elle fût bien acceptée, comprise du moins. En cela, le justiciable n'aurait pas eu uniquement affaire à la Justice. Il aurait, de surcroît, une occasion heureuse de comprendre les règles juridiques de son pays, ou du moins, la règle qui a été appliquée au litige le concernant. Hélas, ce n'est pas toujours ce que révèlent les observations au sein de nos Juridictions. Notre opinion est de soutenir que **mieux tous les Juges seront exposés, pour s'éviter des critiques tous azimuts, à bien légalement rapidement et clairement motiver leurs décisions, mieux la crédibilité de celles-ci et la respectabilité de leurs auteurs y gagneraient.**

## Le parquet et la nomination des Juges

Une autre réalité qui vaut à la Justice toutes les foudres de la langue, correspond à la **soumission du parquet au pouvoir exécutif.** Cela, pour certains, constituerait une anomalie légalisée, une entorse faite à l'impartialité de la Justice, en clair, la preuve de sa soumission. A cela, ils ajoutent le

**pouvoir de nomination des Juges** conféré au pouvoir exécutif, pouvoir qui apparaîtrait comme un obstacle, un carcan qui fait inévitablement et irréductiblement du Juge, un serviteur complaisant, sous peine de sanction. Cela est-il vrai ? La soumission du parquet au pouvoir exécutif manifeste-elle une partialité de la Justice ? Voyons !

Dans le procès pénal, très fréquent sous nos latitudes, il y a trois acteurs. La **personne poursuivie**, défendue par son avocat, le **procureur** qui défend la cause des lois et les intérêts de la société, troublée par l'autre, et le **Juge**, arbitre impartial, normalement à équidistance des protagonistes. C'est celui-ci qui tranche. Pour dire clair, le dernier mot lui revient, à lui, et non au procureur qui n'est qu'une partie au procès. D'où tient-on alors, au vu de ce schéma, que la Justice est partielle ?

**Le procureur, quand bien-même recevrait-il des ordres, en serait, seul, lié. Les ordres reçus par lui ne sont matérialisés que dans ses réquisitoires. Ils ne lient pas le Juge qui demeure libre...soumis seulement à la loi et suivant son intime conviction, sans plus.** C'est ainsi qu'il arrive, heureusement, que des décisions des Justice soient en faveur des personnes poursuivies, malgré des réquisitoires à charge. Ainsi, nous le remarquons, **l'argument de la partialité de la Justice, tirée de la seule subordination hiérarchique du ministre public au pouvoir exécutif, est inopérant, non convainquant.** Le procureur est acteur de la Justice. Il n'est pas juge. Il concourt à ce que la Justice soit rendue. Il ne la rend pas.

**Pourquoi la soumission hiérarchique du parquet ?**

Dénoncée, la soumission hiérarchique du ministère public au pouvoir exécutif n'est pas pour autant anormale et injustifiée qu'on le pense, si l'on a convenu, comme démontrée plus haut, que le ministère public ne juge pas. Son rôle consiste, entre autres, mais principalement à requérir l'application de la loi pénale ; laquelle est fréquemment violée par notamment des faits de détournements de deniers publics, de vols...somme d'infractions susceptibles d'ébranler les fondements de la société et endommager **le bien-être des populations que doit garantir l'État, plus précisément, plus directement...le pouvoir exécutif.** Toutefois, comme celui-ci, en vertu de la séparation des pouvoirs, ne pourrait directement sanctionner, de manière judiciaire, les atteintes à la sécurité, **il devient impérieux, au risque de livrer la société à l'anarchie, de permettre au pouvoir exécutif, de tenter de faire sanctionner les atteintes au bien commun (la loi) par un acteur de la Justice, qui ne la rend pas...en l'occurrence le procureur.** La chose est d'autant plus fondée que le Juge ne peut s'autosaisir, pour le moment.

Ce qu'il faudrait, pour équilibrer et faire tomber les critiques, toujours dangereuses, car potentiellement « décrédibilisatrices » pour la Justice, c'est de donner les coudées franches aux procureurs. S'ils peuvent recevoir des ordres, **ils doivent être en capacité de prendre librement et exclusivement des initiatives, de sorte qu'ils ne puissent aucunement, de qui que ce soit, recevoir d'ordre d'abandon de poursuite.**

**Oui ! Le pouvoir de nomination au juste....**

Une autre critique, basée essentiellement sur des

conjectures, mais peut-être aussi sur la réalité, touche le pouvoir de nomination des Juges par le pouvoir exécutif. Ce pouvoir serait un obstacle à l'indépendance de la Justice. Car, très souvent, **il serait dévoyé, utilisé pour sanctionner quelques magistrats indociles et gênants qui, ne voulant pas heurter la sensibilité du pouvoir exécutif et s'attirer une « carrière d'enfer » ou une « affection dans les contrées les plus reculées du pays », feraient le choix de la docilité... malgré eux.** Pour mettre fin à cela, beaucoup de magistrats et d'intellectuels exigent une indépendance totale, une suppression pure et simple du pouvoir de nomination... de toute possibilité d'intervention, qui apparaîtrait plutôt, comme une immixtion du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la Justice.

**Tout ceci s'étend. Mais... !**

Quoiqu'il en soit, **aucun Juge ne devrait craindre d'être affecté. Il le serait que ceci serait normal. En prêtant serment, le magistrat ne s'est nullement engagé à servir en un lieu précis, mais à dire le Droit tout court...donc partout.** S'il le fait ici ou ailleurs, ce ne serait que pareil. Que le Juge craigne plutôt de tordre le cou à la loi en lui faisant dire autre chose que son sens et sa teneur. Qu'il craigne pour son honneur et son intégrité, sa vertu personnelle... sa décence. Qu'il craigne en clair de violer son serment. L'histoire, les Hommes et Dieu seront témoins de ses choix.

**La Justice est un service public étatique. Elle est « la première dette de la souveraineté », comme l'a écrit un jurisconsulte. Elle est une nécessité quotidienne, une exigence sociale, un impératif sociétal.** Elle doit être bien organisée, bien équipée à l'abri des égos, des passions et des vanités humaines et naturelles... **Soyons franc du collier : ne court-on pas le risque de transformer l'Institution Judiciaire en un totalitarisme corporatiste, en la laissant exclusivement aux mains des Magistrats ? Ne court-on pas là un danger, celui qu'ils en abusent, humains qu'ils sont, de leurs pouvoirs ?**

Indépendance de la Justice ? Oui ! Autonomie ? Pas totalement ! La première est nécessaire à son efficacité, la seconde à la prudence. **Il faudrait que dans leurs tribunaux et dans leurs activités juridictionnelles, les magistrats qui jugent soient libres de tout pouvoir, de tous ordres, de toute contrainte. Qu'ils soient soumis aux lois, à toutes les lois et rien qu'aux lois de la République.**

Au demeurant, **il devrait toujours subsister, exister, non pas une brèche, mais une possibilité claire pour, soit le pouvoir exécutif, soit le parlement, de contrôler l'autorité judiciaire pour s'assurer que celle-ci marche légalement.** Tout comme les juges, eux-mêmes, sanctionnent les manquements des autres pouvoirs en les remettants sur le droit chemin légal. La séparation et le mutuel contrôle des pouvoirs, les uns sur les autres, le voudraient. Il faut y pourvoir. Si non, *quis custodiet ipsos custodes.* Autrement dit qui gardera les gardiens ?

La Justice est très mal perçue, mordue à belle dents. Prions ! Faisons plus ! Agissons pour qu'elle ne vive des signes avant-coureurs de sa disparition... !

**Abdoul-Malik Issoufa**

**Etudiant en Droit, Homme de Lettres**